Mise à jour du 06/02/19

● ● 29/01/2019



Récapitulatif des principales nouveautés





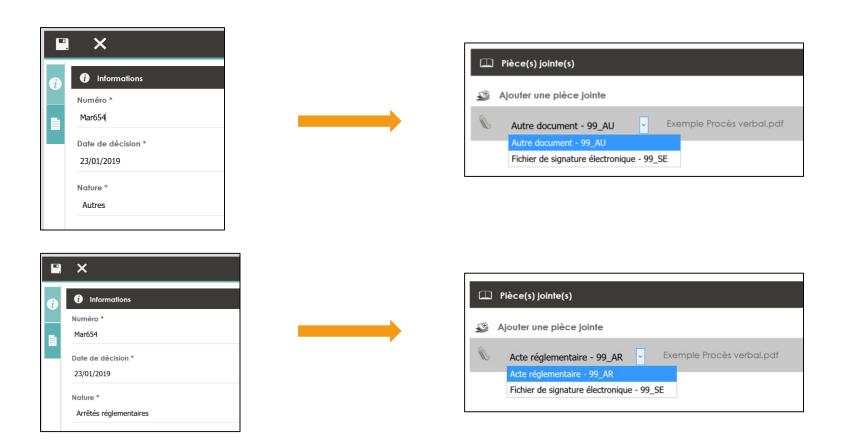


S Entrée en vigueur du typage des pièces jointes

iXActes version 4.7.0

A compter du 8 juin 2019, si les pièces jointes ne sont pas cohérentes avec la nature à laquelle elles se rattachent, l'acte sera rejeté (ex. : 99_AU pour une nature 1 « Délibération »).

Par conséquent, le module iXActes n'autorise plus le typage 99_AU si la nature du document n'est pas Autres.

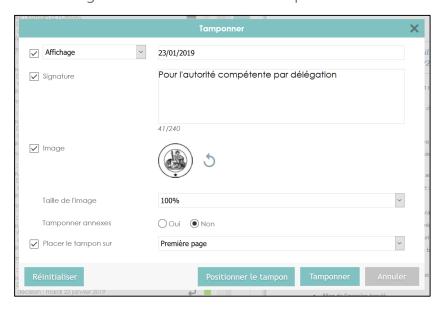


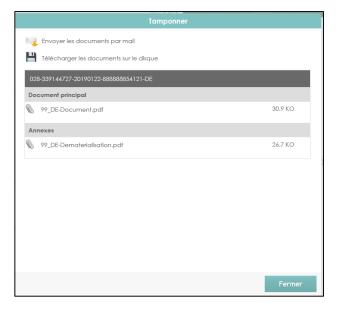
6 Le tamponnage

iXActes version 4.7.0

La procédure de tamponnage a subi de nombreuses améliorations en vue d'uniformiser son fonctionnement :

- ✓ Le comportement est maintenant identique que la case à cocher de l'acte soit sélectionnée ou non
- ✓ L'application positionne l'aperçu automatiquement sur le premier document à tamponner de la liste sélectionnée
- ✓ Le positionnement du tampon est identifié clairement par un bouton :
 - Si on ne positionne pas le tampon, celui se positionnera automatiquement au dernier endroit mémorisé
 - Si aucun endroit n'est mémorisé, il se positionnera en haut à gauche du document
- ✓ La possibilité de tamponner les annexes est systématiquement présent
- ✓ La fenêtre récapitulative avancée est présentée en fin de tamponnage, permettant l'envoi par mail ou l'enregistrement d'une archive compressée de tous les documents



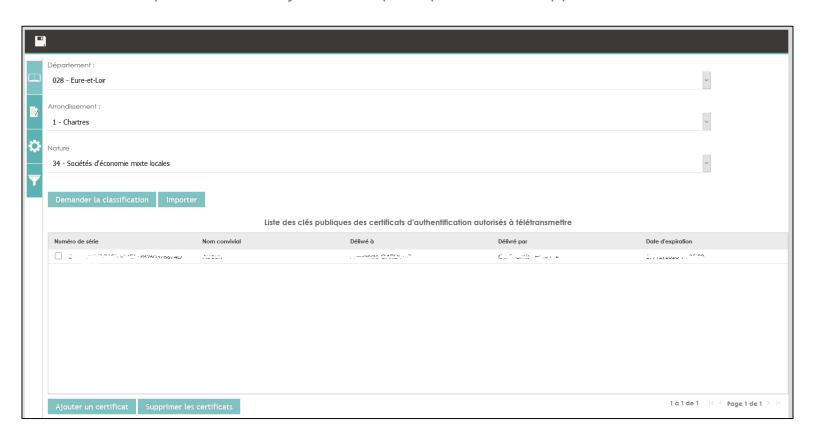


Se Le dépôt des clés publiques de certificat

iXActes version 4.7.0

Il est désormais possible de déposer mes clés publiques de certificats directement dans l'administration du module.

Il est n'est donc plus utile d'envoyer les clés publiques à notre support, le client est autonome.





Affichage des informations d'un flux PES

Il est désormais possible d'afficher les informations d'un flux PES (total des bordereaux et nombre de pièces) dans la liste des messages.

Cette option est activable sur le paramétrage des natures :

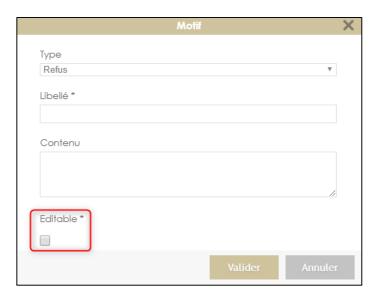
Attention : cette option remplacera le nom du circuit dans l'affichage





S Edition d'un motif et remontée dans Chorus

Il est désormais possible d'autoriser la modification d'un motif de refus prédéfini au niveau de la nature.



De plus, si le refus concerne une facture qui provient de iXChorus et que le libellé du refus est égal à « chorus:suspendre » ou « chorus:recycler » alors l'état correspondant sera mis à jour dans iXChorus.

